

Aide sociale



V7 05082024

Numéro unique gratuit :
08000 13140

Services municipaux et CCAS

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Mardi, de 12h à 18h

Aide sociale

Qu'est-ce que l'Aide sociale ?

Une aide départementale qui finance le placement en maison de retraite ou foyer de vie et le maintien à domicile.

Pour qui ? Conditions ?

- Résider sur la commune
- Personne âgée ou personne en situation de handicap (sous conditions de ressources)

Où ?

CCAS

Maison des services
4 Boulevard du Dr Minet
13140 Miramas

Tél : 0800013140

Mail : ccas@mairie-miramas.fr

Quand ?

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Le mardi
de 12h à 18h

Comment ?

informations et constitution du dossier :

- Sur rendez-vous le lundi de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 11h

Délais ?

Sous 3 semaines maximum pour un RDV

Délais de traitement du Conseil départemental 13 (minimum 2 mois)

Coût ?

Gratuit

